

Déclaration Préalable

Article R 423-2 a du Code de l'Urbanisme

PLAN TOPOGRAPHIQUE ET DE DIVISION

Article R 441-10c du Code de l'Urbanisme

DÉPARTEMENT DE VENDEE

Ville de Saint Hilaire de Riez

Rue du Bon Puits

Section BY 222 - 224 et 225

Agence : de SAVENAY

Dossier N° : S10063

LÉGENDE

- Projection cadastrale
- Limite de propriété
- Limite emprise terrain à bâtir
- Périmètre de l'opération d'aménagement "Marais Doux"
- Périmètre de l'OAP "Marais Doux"
- Clôture légère
- Mur
- Bâtiment dur / léger
- Projection cadastrale des bâtiments
- Point de niveau
- Accès à la parcelle



de SAVENAY
2 rue de la Gare
44260 SAVENAY
Tél. 02.40.56.91.73
savenay
@bcg-geometre-expert.fr

Pièce
DP10

Nota : Depuis le 1er octobre 2020, toute vente d'un terrain à bâtir se trouvant dans une zone à risque de retrait-gonflement d'argiles considérée en aléa moyen à fort devra être précédée d'une étude de sol particulière, à charge du vendeur.
Terrain concerné : ☐ OUI ☒ NON

Nota : Planimétrie rattachée au système RGF93-CC47 - Nivellement en système NGF-IGN69 (par G.P.S).
Les cotes et superficies sont provisoires et ne seront définitives qu'après bornage et établissement du Document Modificatif du Parcellaire Cadastral.

Client :
LOTIPROMO
2, Impasse de la Fougeraie
85300 CHALLANS

Echelle : 1/ 250 - (Format d'impression : A3)
Fichier : S10063-DP.dwg - Dressé le : 18/07/2025

La reproduction et l'utilisation du présent document sont interdites sans autorisation écrite du Cabinet

